

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE LUDRES SUD - n° 797

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 Février 1975, approuvée par M. le Préfet le 14 Mars 1975, le Conseil Municipal a décidé la construction de la 2ème tranche du 1er groupe scolaire de LUDRES SUD. Il comprend 4 classes maternelles et 4 logements.

Le plan de financement n'avait pu être établi car l'entreprise LITTORAL NORD n'avait pas encore présenté le montant actualisé de la dépense.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la soumission présentée par l'entreprise LITTORAL NORD à CALAIS et d'autoriser le Maire à signer le marché sur ces bases,

- d'arrêter ainsi qu'il suit, le plan de financement :

<u>DEPENSES</u>	Bâtiments valeur Mai 1974	1 467 948,03 F. TTC
	VRD -	265 258,29
	Total	<u>1 733 206,32</u>
	Actualisation environ 6 %	103 992,38
		<u>1 837 198,70</u>
	Honoraires architecte 2,50 %	45 930,00
		<u>1 883 128,70</u>
<u>RECETTES</u>	Subvention	353 096,00
	Participation aménageur	706 250,00
	Emprunt 30 ans CDD	353 000,00
	Fonds libres	470 682,70
		<u>1 883 128,70</u>